

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES CORRESPONDANTS DU 8 SEPTEMBRE 2017

Sur convocation du Président de l'A.D.A.S. 76 en date du 28 Juin 2017, les correspondants des collectivités adhérentes à l'association se sont réunis le **8 Septembre 2017 à 10 heures** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Etaient présents les correspondants suivants :

Madame PESQUET Elodie de la mairie de Morienne

Madame THIEULIN Séverine de la mairie d'Amfreville-la-Mivoie

Madame LEVASSEUR Carole de la mairie de Bois-L'Evêque

Madame JOUETTE Lucie de la mairie d'Ingouville

Madame VIVIER Maude de l'Agglomération de Fécamp

Madame MONVILLE Martine de la mairie de Fécamp

Madame COETMEUR Céline de l'ESADHAR

Madame COUSIN Fanny de la mairie de Mauny

Madame SAUVÉ Charlène de la mairie de St-Germain-s/Avre et du SIS de St-Germain-s/Avre

Madame BOUDEVILLE Sophie de la mairie de Courdemanche

Madame BILLY Isabelle de la mairie de Saint-Martin-de-Boscherville

Madame BOUCHER Laëtitia de la mairie de Gonnetot

Madame LEVEQUE Sylviane de la mairie de Saint-Maurice

Madame MICHEL Martine de la mairie de Petit-Quevilly

Madame PLANQUAIS Sabrina de la mairie de Malaunay

Madame LEFEBVRE Maryvonne du CCAS de Malaunay

Madame JUNG Marie de la mairie de Tourville-Sur-Arques

Etaient présents également

Monsieur VIALARET Claude, Président de l'Association Départementale d'Action Sociale 76

Monsieur TRANCHEPAIN Philippe, Adjoint à la mairie de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf

Monsieur DELARUE William, Maire de Gonneville-Sur-Scie

Monsieur HAMEL Philippe, Adjoint à la mairie d'Amfreville-La-Mivoie

Monsieur LAROCHE Julien, Responsable administratif et comptable de l'ADAS 76

Madame LHOMME Anaïs, Assistante administrative et comptable de l'ADAS 76

Absents excusés

Madame LEGENTIL Ludivine de la mairie de Gainneville

Madame LEGENDRE Isabelle de la mairie de Saint-Denis-Le-Thiboult

Madame FOUACHE Isabelle de la mairie de Gonfreville-Caillet et de la mairie de Mirville

Madame DAS Blandine de la mairie de Lammerville

Madame GUILLOT Françoise la mairie de Veulettes-Sur-Mer

Madame LARCHER-DUJARDIN Marie-Josée de la mairie de Gerponville

Madame LEVASSEUR Isabelle de la mairie de Rocquefort

Madame BARRE Charlène de la mairie d'Ecalles-Alix

Madame LEFEBVRE Sandrine de la mairie de Croixdalle

Madame LEBAIR Joëlle de la mairie de Cléville

Madame THEURIER Valérie de la mairie d'Anneville-Sur-Scie

Madame LEFEBVRE Sandrine de la mairie d'Esclavelles

Madame VIAL Catherine de la mairie de Saint-Martin-Le-Gaillard

Madame DUHAMEL Nathalie de la mairie de Pommereux

Madame LUCAS Sophie de la mairie de Mélamare

Madame LEVIGNEUX Monique de la mairie de Limésy

Madame GUENET Marie-Christine du SIVOM du Bois-Tison

Madame MORISSE Delphine de la mairie du Tilleul

Madame RENAULT Chantal de la mairie de Colleville

Madame CADIOU Emmanuelle de la mairie de Saint-Romain-de-Colbosc
Madame COTÉ Valérie de la mairie d'Elbeuf-Sur-Andelle
Madame PIETERS Nathalie de la mairie de Ronchois
Madame CHAULIEU Blandine de la mairie de Sept-Meules
Madame ACHÉ Sylvie de la mairie de Fry
Madame DELATTRE Stéphanie de la mairie de Daubeuf-Serville
Madame MOURICE Stéphanie de la mairie de Saint-Georges-Sur-Fontaine
Madame DE PAULIS Sophie de la mairie de Buchy
Madame DUVAL Maryse de la mairie de Saint-Saire
Madame CHRETIEN Christine du Centre de Gestion de la Seine Maritime
Madame ANDRIEU Emilie du SIVOS de la Vallée du Crevon
Madame LEMARCHAND Martine de la mairie de Canville-Les-Deux-Eglises
Madame DRÉMAUX Nathalie de la mairie de Neuf-Marché et du SIVOS des Deux Vallées
Madame TINDILIERE Christine de Fécamp Caux Littoral Agglomération
Madame DUTILLEUL Anne de la mairie de Norville
Madame MICAUX Grégoire de la commune de Beaurepaire
Madame BUQUET Karine de la mairie de Croisy-Sur-Andelle
Madame POLLET Carole de la mairie de Saint-Paër

Monsieur VIALARET, Président de l'A.D.A.S.76 souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur déplacement. Le Président propose un tour de table pour que chacun donne son nom et la collectivité employeur. Il présente à l'auditoire Monsieur LAROCHE Julien et Madame LHOMME Anaïs, les salariés de l'association et également les membres du Conseil d'administration présents. Monsieur VIALARET rappelle l'importance de la mission de chaque correspondant de l'A.D.A.S.76 dans les collectivités et en précise les différentes fonctions à savoir :

- ✓ Informer l'ensemble du personnel de la collectivité sur les prestations
- ✓ Procéder à une prospection permanente susceptibles d'intéresser le personnel,
- ✓ Répercuter les circulaires de l'A.D.A.S. qui leur sont adressées,
- ✓ Transmettre pour règlement les demandes de prestations après vérification,
- ✓ Plus globalement, assurer le relais entre l'A.D.A.S.76 et les adhérents et « faire vivre » les missions de l'A.D.A.S.76 au sein des collectivités.

Monsieur VIALARET rappelle les modifications adoptées en 2017 par le Conseil d'administration :

- **Augmentation des tranches d'imposition** pour permettre au plus grand nombre d'être assimilé à l'une des quatre tranches
- **Nouveaux partenariats** : Matmut, Club Med, VVF Village, Vacances pour tous, Fram, Completude soutien scolaire, Kinougarde garde de jeunes enfants, Camping Direct et Promoparcs.

Monsieur LAROCHE prend ensuite la parole et affiche le sommaire à l'aide d'un diaporama :

- Situation sur les adhésions
- Point sur la prospection effectuées par l'ADAS 76
- Constitution des dossiers
- Nouveautés 2018
- Souhais divers pour 2018 et pour les années à venir

Situation sur les adhésions

Il est rappelé que pour la quatrième année de suite, l'ADAS 76 n'a pas souhaité augmenter le coût de la cotisation annuelle pour l'année 2018. Par ailleurs, la fiche de liaison reste inchangée.

Point sur la prospection effectuée par l'ADAS 76

En 2017, les salariés de l'association ont commencé leur démarche de « prospection » auprès des communes de la Seine-Maritime et de l'Eure. Le but des prises de contact est de préciser le caractère obligatoire pour les collectivités et établissements publics de mettre en place de l'action sociale au bénéfice des agents mais également de présenter les avantages proposés par notre organisme.

Au 31 Août 2017, c'est 420 communes qui ont été contacté par l'ADAS 76. Sur ces 420 communes, il en ressort que 50 % d'entre elles sont adhérentes au CNAS ; 44 % d'entre elles n'ont pas action sociale et sur ces 420 communes, 6 % ont décidé d'adhérer à notre association.

Constitution des dossiers

Il est rappelé que tous les imprimés aussi bien la demande d'aide, que les bons de commande pour la billetterie ou encore les adjonctions / radiations sont disponibles sur le site Internet de l'ADAS 76 via l'adresse suivante <http://www.adas76.fr/> mais aussi auprès des correspondants ou bien auprès de nos services.

Pour aider les correspondants et les agents, nous avons mis en place cette année un formulaire en ligne qui permet de connaître les prestations auxquelles un agent peut prétendre, en renseignant des critères de sélection, et ce même en dehors des horaires d'ouverture de l'ADAS 76.

Monsieur LAROCHE rappelle l'importance de fournir les pièces justificatives nécessaires au bon traitement pour chaque dossier.

Nouveautés 2018

- **L'augmentation de la bonification des plans chèques-vacances** : une bonification des plans chèques-vacances de 10,00 euros sera appliquée pour chacune des tranches. Il sera donc attribué aux agents de la tranche 1 un chéquier vacances de 420,00 euros, aux agents de la tranche 2 un chéquier vacances de 390,00 euros et aux agents des tranches supérieures un chéquier vacances de 370,00 euros.
- **La création de la prestation « Vacances sans enfant à charge »** : l'association met en place cette prestation sous les mêmes conditions d'attribution que la prestation « Vacances » à la différence qu'il ne faut pas avoir d'enfant à charge (être actif, séjours de 5 jours minimum, en gîte / hôtel / camping / location meublée / VVF / vacances organisées). Ainsi, il n'y a pas de discrimination entre le montant de l'allocation versée pour les agents ayant des enfants à charges et les agents sans enfant à charge.
- **Partenaire City Live** : ce partenariat permettra aux agents de bénéficier de place de spectacle et concert à prix attractif. C'est un vendeur officiel qui possède les meilleures places pour des représentations dans plusieurs villes telles que : Rouen, Le Havre, Le Mans, Caen, Alençon, Mondeville, Beauvais, Mortagne-Au-Perche, Saint-Laurent-En-Cuves, Saint-Lô. Grâce à ce partenariat, deux possibilités s'offriront aux agents : soit commander de la billetterie pour un évènement en particulier, soit commander des « chèques collectivités » à utiliser sous deux ans et pouvant être offert en cadeau à des proches.
- **Partenaire MATMUT** : par le biais d'une cotisation réglée par l'ADAS 76, les agents bénéficient d'une aide gratuite en téléphonant au 02 35 63 72 38 du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00. Un service de conseillers juridiques répond aux questions d'ordre juridique que les agents se posent et les informe sur leurs droits et obligations.
- **Partenaire Tohapi** : ce partenariat permettra aux agents de bénéficier de 5 % de remise cumulable sur le prix public pour leurs séjours vacances en haute saison et jusqu'à 15 % de remise cumulable en basse saisons selon le camping sur le tarif public. Tohapi propose de nombreuses offres de dernières minutes dont les taux de remise ci-dessus sont applicables.
- **Partenaire Gîtes de France** : ce partenariat permettra aux agents de bénéficier de 5 % de réduction sur les séjours en hébergement labélisés Gîtes de France à l'exclusion des frais de réservation et de l'assurance annulation éventuellement souscrite. Plus de

24 500 hébergements répartis dans 82 départements seront à la disposition des agents via l'adresse <https://ce.gites-de-france.com/>.

- **Partenaire Intersport We Ski** : grâce à ce partenariat, les agents pourront bénéficier soit d'une remise de 6 % sur les tarifs de location de ski du site <http://www.intersport-rent.fr/> ; soit d'une remise de 20 % sur les tarifs de location dans les magasins de stations (à partir de 2 jours de location) sur présentation d'une carte de membre.
- **Partenaire Interhome** : ce partenaire permettra aux agents de bénéficier de réduction allant de 5 à 8 % sur le loyer des locations et sur l'ensemble de la brochure. Interhome accepte les chèques-vacances pour les destinations européennes.
- **Butterfly** : grâce à ce partenaire, les agents pourront bénéficier de réductions auprès de grandes enseignes dans divers domaines : vacances, loisirs, habillement, restaurant, cinéma, parcs, et bien d'autre. La carte Butterfly est payée par l'ADAS 76 et est entièrement gratuite pour les agents. C'est pourquoi celle-ci sera envoyée aux agents une fois que la collectivité aura réglé la cotisation annuelle.

L'ensemble de ces nouveautés sont chaleureusement accueillies par les correspondants présents.

Souhaits divers pour 2018 et pour les années à venir

L'une des correspondantes propose de réfléchir à l'augmentation des allocations déjà en place notamment « les aides aux études » ou « l'aide vacances » actuellement proposée au catalogue.

La séance est levée à 12h00.